

NOTICE D'INSCRIPTION - 2025-2026

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

DONNÉES PERSONNELLES ÉTUDIANT

N° national étudiant (INE ou BEA pour les bacheliers, obligatoire depuis 1995) :

Ce numéro est obligatoire pour tous les étudiants depuis 1995, vous le trouverez sur votre relevé de notes du baccalauréat.

NOM – PRÉNOMS ÉTUDIANT

Indiquer si votre nom ou prénom comporte un accent, un trait d'union, une apostrophe

ADRESSE DE CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

Toute correspondance administrative sera envoyée à l'adresse cochée

CARTE ÉTUDIANT UJM

Vous obtiendrez votre vignette 2025/2026 après inscription à l'UJM – inscription étudiants en formation paramédicale

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Formation initiale : si vous financez vous-même vos frais de formation

Formation continue : à cocher si vos frais de formation continue sont pris en charge par un organisme (employeur, OPCA, France Travail...)

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À transmettre lors de votre inscription

DOSSIER ADMINISTRATIF

- Dossier d'inscription complété, daté et signé
- Copie du Diplôme et Relevé de notes du Baccalauréat
- Copie de votre Carte d'Identité Recto-Verso ou passeport - en cours de validité
- Copie de votre Carte Vitale ou Attestation d'assurance maladie à votre nom
- Attestation d'Assurance **Responsabilité Civile (RC)**¹
- Attestation d'acquiescement de la Contribution à la Vie Étudiantes et de Campus (CVEC)
- Certificat d'inscription à l'UJM – IFMK 2A**

DOSSIER MÉDICAL (photocopie du carnet de vaccinations)

- Vaccination D.T.P.**
- Vaccination Hépatite B - Sérologie Hépatite B**
- Certificat médical d'aptitude et attestation médicale de vaccination** établi par un [médecin agréé](#)

L'institut souscrit une assurance pour vous couvrir dans votre activité en lien avec le programme des études et vous fait bénéficier d'une responsabilité civile professionnelle durant toute la totalité de vos études.

VALIDATION INSCRIPTION

Si le dossier est complet et les pièces conformes, votre inscription sera validée

¹ *Assurance Responsabilité Civile (RC) (les dates de validité doivent figurer sur ce document).

Les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des étudiants. Il appartient à ceux-ci de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties assurées relève de la seule responsabilité des étudiants. Les étudiants doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile :

- accidents corporels causés aux tiers
- accidents matériels causés aux tiers
- dommages immatériels.